

LA FONDATION DU PATRIMOINE

> STATUT

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine est le premier organisme national privé indépendant qui vise à promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine non protégé par l'État. Habilitée par le ministère de l'économie et des finances et par le ministère de la culture et de la communication, elle accompagne concrètement les propriétaires privés et publics dans leur projet de restauration par des aides techniques et financières efficaces.

> ORGANISATION

La Fondation du patrimoine est décentralisée dans chaque région et s'appuie sur un réseau dense de délégués départementaux et régionaux, tous bénévoles.

> MOYENS D'ACTION

Pour mener à bien sa mission, la Fondation du patrimoine dispose d'instruments incitatifs.

Le label « Fondation du patrimoine » facilite la restauration de bâtiments appartenant à des propriétaires privés. Il peut permettre à ses bénéficiaires d'obtenir des avantages fiscaux.

La souscription permet de mobiliser le mécénat populaire en faveur de projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif.

Membres fondateurs

AXA - Bellon S.A (Sodexo-Alliance) - Crédit Agricole S.A. - Vivendi - Fimalac - Danone - Devanlay - Fondation Électricité de France - Indreco - L'Oréal - Michelin - Shell France - Parcs et Jardins de France - Fédération Française du Bâtiment.

PARTICULIERS, ENTREPRISES

Grâce à vos dons, l'église Saint-Fiacre de Livilliers sera restaurée.

Il vous suffit de renvoyer le bulletin de souscription ou de faire un don en ligne :

www.fondation-patrimoine.org/32822

Impôt sur les sociétés	Impôt sur le revenu	Impôt sur la fortune
Un don de...		
1000 €	100 €	500 €
Une économie d'impôt de...		
- 60 %	- 66 %	- 75 %
Une dépense réelle de...		
400 €	34 €	125 €

CONTACTS

Commune de Livilliers

Marion Walter

Maire

Mairie de Livilliers

10, rue de la Chaise

95 300 Livilliers

Tél : 01 34 42 72 04

Mail : mairie-de-livilliers@wanadoo.fr

FONDATION DU PATRIMOINE ÎLE-DE-FRANCE

153 bis, avenue Charles de Gaulle

92 200 Neuilly-Sur-Seine

Tél : 01 70 48 48 20

Mail : idf@fondation-patrimoine.org

MERCI DE VOTRE SOUTIEN



Flashez le code ci-contre à l'aide de votre smartphone dans une application QR code et faites vos dons directement sur notre site internet sécurisé.

Souscription publique

Restauration de l'église Saint-Fiacre de Livilliers

FAITES UN DON !

www.fondation-patrimoine.org/32822



LE PROJET :

CONNAÎTRE SAUVEGARDER TRANSMETTRE



UN INTERET PATRIMONIAL INCONTESTABLE

Édifiée à partir du XIII^{ème} siècle, l'église Saint-Fiacre (saint guérisseur, patron des jardiniers) de Livilliers a été agrandie, à compter de 1560, d'un porche d'entrée Renaissance. Au XVII^{ème} siècle elle est également dotée d'un clocher avec une flèche polygonale. La nef est flanquée de deux collatéraux, restés inachevés depuis sa construction.

L'église a conservé sa qualité architecturale du premier art gothique, qui la rattache aux autres églises de cette époque à travers le Vexin français. Elle s'en distingue toutefois par les deux éléments remarquables que sont le porche et le clocher, qui en fait un repère visible des villages alentours.

**PARTICULIERS, ENTREPRISES,
COMMERÇANTS, ARTISANS...**

**CHACUN PEUT APPORTER SA
PARTICIPATION ET DEVENIR ACTEUR
DE CETTE SAUVEGARDE, TOUT EN
BÉNÉFICIAIRE D'UNE RÉDUCTION D'IMPÔT.
APPORTEZ VOTRE SOUTIEN POUR SAUVER
CE PATRIMOINE HISTORIQUE !**



UN PROGRAMME DE RESTAURATION NECESSAIRE

... Et urgent. L'arrêt de péril a en effet été signé en 2011, fermant l'église au public. Les collatéraux inachevés ont considérablement fragilisé la structure d'ensemble de l'édifice : les voûtes de la nef se sont déformées et affaissées en raison du dévers des murs gouttereaux. La courbe des arcs s'est même inversée par endroits.

La couverture des collatéraux et de la nef est à remplacer en priorité. Le clocher sera entièrement restauré : la maçonnerie, les abat-sons, la flèche (charpente et couverture) et le beffroi de cloches.

Ce programme architectural de rénovation de l'église Saint-Fiacre permettra ainsi de restituer l'état postérieur à 1580.



BON DE SOUSCRIPTION

Bulletin à retourner à :
Fondation du patrimoine
Délégation régionale d'Île-de-France
8, passage du Moulinet 75 013 Paris

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de :
« Fondation du patrimoine – Saint-Fiacre de Livilliers »
Le reçu fiscal sera établi exclusivement au nom et adresse indiqués sur le chèque.

ou retrouver le don en ligne sécurisé sur :
www.fondation-patrimoine.org/32822

Oui, je fais un don pour aider à la restauration de l'église Saint-Fiacre de Livilliers (95) et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine porté par la Commune de Livilliers dans le cas où celui-ci n'aboutirait pas.

Mon don est de euros
et je bénéficie d'une économie d'impôt au titre de :

- l'impôt sur le revenu
 l'impôt sur la fortune
 l'impôt sur les sociétés

Pour les particuliers, votre don est déductible soit* :

- de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don (dans la limite de 20% du revenu imposable). Un don de 100€ = 66€ d'économie d'impôt.
- de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75% du don (dans la limite de 50 000€ - limite atteinte lorsque le don est de 66 666€). Un don de 100€ = 75€ d'économie d'impôt.

* Sauf particuliers ayant obtenu le label de la Fondation, pendant la durée de celui-ci.

Pour les entreprises, votre don est déductible* :

- de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60% du don (dans la limite de 5‰ du chiffre d'affaires HT). Un don de 500€ = 300€ d'économie d'impôt.

* Sauf entreprise ayant travaillé sur le chantier de restauration.

Nom ou Société :

Adresse :

La Fondation du patrimoine, créée par la loi du 2 juillet 1996, a été reconnue d'utilité publique par décret du 18 avril 1997. Le versement de votre don à cet organisme vous permet de bénéficier d'un reçu fiscal (sauf cas soulignés ci-dessus), que vous pourrez joindre à votre déclaration de revenus.

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la réhabilitation que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre .

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectifications aux informations qui vous concernent ainsi qu'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un autre projet de sauvegarde du patrimoine de la Commune de Livilliers, pour le cas où le projet de réhabilitation n'aboutirait pas. La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies, nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5% du montant des dons reçus en paiement de l'impôt sur la fortune et à 3% du montant des autres dons.